



Documents du Formulaire d'attestation - COVID-19 de l'OMA

Voici deux formulaires qui peuvent être utilisés en remplacement d'un billet de médecin pour la reprise des activités habituelles.

Si vous remplissez un formulaire pour votre enfant :

Allez à la page 2. Utilisez le [Formulaire d'attestation parentale - COVID-19 pour le retour à l'école et au service de garde](#)

Si vous remplissez un formulaire pour retourner au travail :

Allez à la page 4. Utilisez le [Formulaire d'auto-attestation - COVID-19 pour le retour au travail](#)

REMARQUE : les formulaires inclus dans cet envoi ne conviennent pas aux :

- professionnels de la santé;
- personnes ayant un déficit immunitaire grave*;
- personnes qui ont reçu des soins pour le traitement de la COVID-19 dans le service de soins intensifs d'un hôpital.

*Parmi les personnes qui ont un déficit immunitaire grave, on compte celles qui subissent des traitements de chimiothérapie contre le cancer, qui ont une infection non traitée par le VIH ou qui prennent des médicaments immunosuppresseurs.



Formulaire d'attestation parentale pour le retour à l'école et au service de garde - COVID-19

Au nom des médecins de l'Ontario, l'Ontario Medical Association fait valoir que le recours aux billets de médecin pour autoriser le retour au travail, la reprise des activités récréatives, le retour à l'école ou au service de garde ne représente pas une utilisation appropriée des ressources de soins primaires, surtout dans un contexte où la pandémie de COVID-19 soumet le système de soins de santé à des pressions sans précédent. Le recours aux billets de médecin peut également augmenter le risque d'exposition des patients. Le ministère de la Santé de l'Ontario n'exige pas que de billets de médecin pour autoriser les employés à retourner au travail.¹

Nous recommandons plutôt aux parents de remplir le Formulaire d'auto-attestation - COVID-19 ci-joint afin d'évaluer s'il est sécuritaire ou prudent pour leur enfant de retourner à l'école et au service de garde ou de reprendre leurs activités récréatives selon les directives sur la COVID-19 du ministère de la Santé de l'Ontario.^{2,3}

Veuillez remplir ce formulaire de façon responsable et honnête. Le contrôle de la propagation de la COVID-19 dans notre communauté dépend des mesures que vous prendrez pour éviter que toute personne infectée ne propage la maladie. Cochez la ou les case(s) appropriée(s) ci-dessous avant de retourner votre enfant à l'école, au service de garde ou à ses activités récréatives.

REMARQUE : ce formulaire ne convient pas aux personnes atteintes d'un déficit immunitaire grave ou qui ont reçu des soins pour la COVID-19 dans le service de soins intensifs d'un hôpital. Parmi les personnes qui ont un déficit immunitaire grave, on compte celles qui subissent des traitements de chimiothérapie contre le cancer, qui ont une infection non traitée par le VIH ou qui prennent des médicaments immunosuppresseurs.

Symptômes primaires

- fièvre/frissons
- toux
- essoufflement
- diminution ou perte d'odorat ou de goût

Symptômes secondaires

- mal de gorge
- nez bouché ou écoulement nasal
- maux de tête
- nausées ou vomissements ou diarrhée
- fatigue, léthargie, douleurs musculaires ou malaise

Nom de la personne : _____

1. **N'a présenté qu'UN SEUL des symptômes SECONDAIRES et AUCUN des symptômes PRIMAIRES.**
24 heures se sont écoulées depuis l'apparition du symptôme et celui-ci s'améliore.

Continuer à la page 3



Formulaire d'attestation parentale pour le retour à l'école et au service de garde - COVID-19 (suite)

2. **A présenté ce qui suit :**

- UN ou plusieurs des symptômes PRIMAIRES**
- UN des symptômes SECONDAIRES qui a persisté ou s'est aggravé**
- AU MOINS DEUX des symptômes SECONDAIRES**

ET

- a obtenu un résultat POSITIF** à un test de dépistage de la COVID-19. Dix jours se sont écoulés depuis l'apparition des symptômes. Aucune fièvre n'est actuellement présente et les symptômes ont disparu ou se sont améliorés depuis au moins 24 heures.
- a obtenu un résultat NÉGATIF** à un test de dépistage de la COVID-19. Les symptômes s'améliorent depuis au moins 24 heures. *Remarque : des symptômes légers, p. ex., l'écoulement nasal, peuvent être présents au moment du retour à l'école, tant que les autres symptômes aient disparu.*
- aucun test de dépistage de la COVID-19 N'A ÉTÉ EFFECTUÉ.** Dix jours se sont écoulés depuis l'apparition des symptômes. Aucune fièvre n'est actuellement présente et les symptômes ont disparu ou se sont améliorés depuis au moins 24 heures.

3. **N'a présenté aucun symptôme compatible avec l'infection par la COVID-19 ET :**

- a obtenu un résultat POSITIF à un test de dépistage de la COVID-19.** Dix jours se sont écoulés depuis la date du test et aucun symptôme n'est présent.

4. **A été exposé à une personne ayant reçu un diagnostic de COVID-19.** 14 jours se sont écoulés depuis la date d'exposition et aucun symptôme n'est présent.

5. **A voyagé à l'extérieur du Canada.** 14 jours se sont écoulés depuis le retour du voyage et aucun symptôme n'est présent.

Date du test COVID-19 (s'il y a lieu) : _____

Nom du parent/tuteur : _____

Signature du parent/tuteur : _____

Date : _____

1 Directives sur la COVID-19 : fournisseurs de soins primaires dans un milieu communautaire

http://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/2019_primary_care_guidance.pdf

1. Aide-mémoire des conseils de la Santé publique concernant les tests et les congés.

http://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/2019_testing_clearing_cases_guidance.pdf

2. Outil de dépistage de la COVID-19 pour les élèves et les enfants allant à l'école ou dans un service de garde d'enfants.

https://covid-19.ontario.ca/covid19-cms-assets/2020-10/Printable%20school%20and%20child%20care%20screening_v3_fr.pdf



Formulaire d'auto-attestation - COVID-19 pour le retour au travail

Au nom des médecins de l'Ontario, l'Ontario Medical Association fait valoir que le recours aux billets de médecin pour autoriser le retour au travail, la reprise des activités récréatives, le retour à l'école ou au service de garde ne représente pas une utilisation appropriée des ressources de soins primaires, surtout dans un contexte où la pandémie de COVID-19 soumet le système de soins de santé à des pressions sans précédent. Le recours aux billets de médecin peut également augmenter le risque d'exposition des patients. Le ministère de la Santé de l'Ontario n'exige pas que de billets de médecin pour autoriser les employés à retourner au travail. ¹

Nous recommandons plutôt aux personnes de remplir le Formulaire d'auto-attestation - COVID-19 ci-joint afin d'évaluer s'il est sécuritaire ou prudent de retourner au travail selon les directives sur la COVID-19 du ministère de la Santé de l'Ontario.²

Veuillez remplir ce formulaire de façon responsable et honnête. Le contrôle de la propagation de la COVID-19 dans notre communauté dépend des mesures que vous prendrez pour éviter que toute personne infectée ne propage la maladie. Cochez la ou les case(s) appropriée(s) ci-dessous avant de retourner au travail.

REMARQUE : ce formulaire ne convient pas aux travailleurs de la santé ni aux personnes atteintes d'un déficit immunitaire grave ou qui ont reçu des soins pour la COVID-19 dans le service de soins intensifs d'un hôpital. Parmi les personnes qui ont un déficit immunitaire grave, on compte celles qui subissent des traitements de chimiothérapie contre le cancer, qui ont une infection non traitée par le VIH ou qui prennent des médicaments immunosuppresseurs.

Nom de la personne : _____

- A présenté des symptômes compatibles avec l'infection par la COVID-19³ ET :**
 - a obtenu un résultat POSITIF** à un test de dépistage de la COVID-19. Dix jours se sont écoulés depuis l'apparition des symptômes. Aucune fièvre n'est actuellement présente et les symptômes ont disparu ou se sont améliorés depuis au moins 24 heures;
 - a obtenu un résultat NÉGATIF** à un test de dépistage de la COVID-19. Les symptômes s'améliorent depuis au moins 24 heures;
 - aucun test de dépistage de la COVID-19 N'A ÉTÉ EFFECTUÉ.** Dix jours se sont écoulés depuis l'apparition des symptômes. Aucune fièvre n'est actuellement présente et les symptômes ont disparu ou se sont améliorés depuis au moins 24 heures;

Continuer à la page 5



Formulaire d'auto-attestation - COVID-19 pour le retour au travail (suite)

- N'a présenté aucun symptôme compatible avec l'infection par la COVID-19 ET :**
 - a obtenu un résultat POSITIF à un test de dépistage de la COVID-19.** Dix jours se sont écoulés depuis la date du test et aucun symptôme n'est présent.
- A été exposé à une personne ayant reçu un diagnostic de COVID-19.** 14 jours se sont écoulés depuis la date d'exposition et aucun symptôme n'est présent
- A voyagé à l'extérieur du Canada.** 14 jours se sont écoulés depuis le retour du voyage et aucun symptôme n'est présent.

Date du test COVID-19 (s'il y a lieu) : _____

Signature : _____

Date : _____

1. Directives sur la COVID-19 : fournisseurs de soins primaires dans un milieu communautaire

http://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/2019_primary_care_guidance.pdf

2. Aide-mémoire des conseils de la Santé publique concernant les tests et les congés.

http://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/2019_testing_clearing_cases_guidance.pdf

3. Document de référence sur les symptômes.

http://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/2019_reference_doc_symptoms.pdf